

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2020-235

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2000-03 du 2 mai 2000, modifiée, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision n°2020-108 du 1^{er} avril 2020 modifiée, nommant Monsieur Rémy SALMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm et lui accordant délégation de signature ;

Vu la décision n°2020-196 du 1^{er} octobre 2020, nommant Monsieur Arnaud DE GUERRA Directeur adjoint de l'Institut Thématique "Santé publique" de l'Inserm et lui accordant délégation de signature ;

Vu la décision n°2020-233 du 29 mai 2020, accordant délégation de signature à Madame Mélanie SIMONY, Secrétaire générale du GIS-IReSP;

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy SALMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé publique » de l'Inserm, et de Monsieur Arnaud DE GUERRA, Directeur adjoint, délégation permanente de signature est accordée à Madame Mélanie SIMONY, Secrétaire Générale du GIS-IReSP, afin de lui permettre de signer au nom de Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur Général de l'Inserm, dans les limites de ses attributions, tous actes et documents administratifs afférents audit groupement.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH